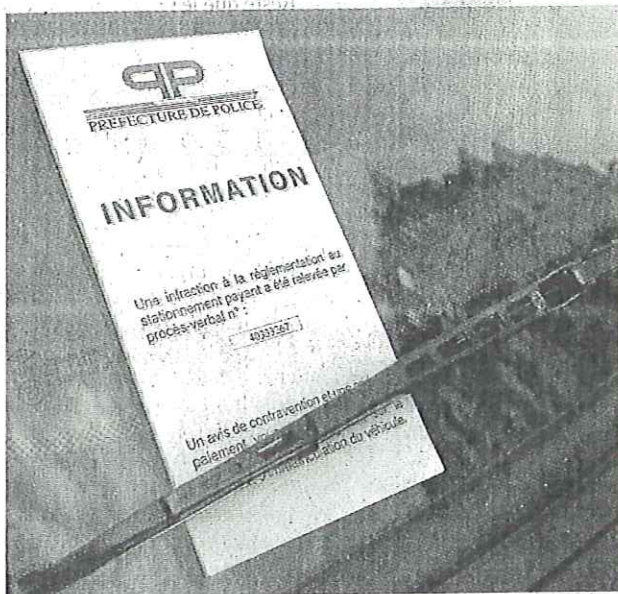


La lutte contre la fraude au stationnement va s'intensifier



La décentralisation de la gestion du stationnement permettra aux communes de récupérer les recettes, les incitant à être plus sourcilleuses sur le sujet. Photo Ludovic/RÉA

TRANSPORT

En France, seuls 30 % des automobilistes paient dûment leur stationnement en voirie.

Mais de nouvelles technologies de contrôle arrivent.

+ **Lionel Steinmann**
lsteinmann@lesechos.fr

Haro sur la fraude aux parcmètres ! En France, le non-paiement du stationnement en voirie est un sport national : seuls 30 % des automobilistes paient dûment leur écot, un taux qui chute à 20 % dans certaines grandes villes et à 10 % à Paris. Et même lorsqu'un PV est dressé, seule la moitié d'entre eux sont effectivement réglés.

Mais cette situation est sur le point de changer. La décentralisation de la gestion du station-

● LE PV ÉLECTRONIQUE

Finis le carnet de contredanses manuscrit ! Aujourd'hui, les infractions sont relevées de manière électronique, par le biais de tablette ou d'assistant personnel numérique. Cela augmente la productivité des agents : le nombre de procès-verbaux dressés est dans certains cas multiplié par 2. « La fiabilité de la saisie est accrue, et le risque de réclamation diminue », relève Frédéric Baverez. Les agents apprécient une technologie qui ne les oblige plus à rester immédiatement à côté du véhicule pour verbaliser, ce qui réduit les échanges peu amènes avec les contrevenants.

● LE REPÉRAGE STATISTIQUE DES FRAUDEURS

« Les contraventions, c'est comme pour la cueillette des champignons, avance un expert. Certains partent le nez au vent, mais on en ramasse plus si on connaît les coins. » Cette technique se fonde sur la collecte sta-

nement, actuellement examinée par le Parlement, devrait permettre aux communes de fixer elles-mêmes le montant du coût de l'infraction (aujourd'hui une amende de 17 euros, uniforme au niveau national) et surtout de récupérer les recettes. Ce qui les incitera à être beaucoup plus sourcilleuses sur le sujet. La chasse aux mauvais payeurs devrait donc s'intensifier dans les années à venir, avec l'appui notamment des nouvelles technologies. Voici avec quels outils.

● LE PAIEMENT PAR TÉLÉPHONE PORTABLE

Le premier levier de lutte contre la fraude, plaident les entreprises du secteur comme Vinci Park et Effia, c'est de faciliter le paiement : cela simplifie la vie des usagers tout en réduisant les motifs de contestation (pas de commerçant à proximité pour acheter une carte prépayée, l'horodateur était en panne...). Les deux sociétés poussent au développement du paiement par téléphone portable (via l'envoi d'un SMS), « qui améliore le taux d'utilisateurs en règle et augmente le montant du ticket moyen », plaide-t-on chez Vinci. La technique a également un autre avantage : « Elle permet aux collectivités qui le souhaiteraient de faire payer aussi les deux-roues, ce qui n'est pas possible avec le système classique de ticket », explique Frédéric Baverez, le PDG d'Effia.

tistique des informations provenant des horodateurs. Elle permet de déterminer les secteurs présentant les taux de paiement les plus faibles, et d'y affecter en priorité les agents. A terme, ceux-ci pourraient être prévenus en temps réel lorsque la recette d'une rue est nettement inférieure au chiffre de référence, signe que plusieurs véhicules sont en infraction.

Finis le carnet de contredanses manuscrit !

Les infractions sont relevées par le biais de tablette ou d'assistant personnel numérique.

● DES CAPTEURS POUR REPÉRER LES PLACES OCCUPÉES

Nice joue les pionniers dans ce domaine. Des capteurs de présence, insérés dans la chaussée, indiquent en temps réel (par le biais d'une application sur smartphone) les emplacements libres aux automobilistes. Mais cette technologie rend également possible, lorsqu'elle est couplée aux informations provenant des horodateurs, de détecter les places occupées mais qui n'ont pas été payées. ■